



L'Action locale pour jeunes (ALJ) en 2016

Introduction

L'ALJ fut créée en 1984 afin de préparer la transition à la vie professionnelle des élèves de l'enseignement primaire supérieur en fin d'obligation scolaire et de soutenir tout jeune faisant la demande pendant ladite phase. Dès le début les buts étaient :

- une étroite collaboration entre le personnel enseignant et le personnel socio-éducatif des bureaux régionaux en vue de faciliter la transition des élèves du système scolaire vers leur intégration socio-professionnelle,
- l'approche proactive et holistique de l'ALJ envers le jeune,
- ainsi qu'un travail en réseau avec tous les autres acteurs de la région.

L'ALJ est rattachée au Service de la formation professionnelle du MENJE et accompagne les jeunes de 15-25 ans durant les transitions socio-scolaires ou socio-professionnelles soient-elles volontaires ou involontaires.

La population cible actuelle comprend :

- des jeunes sortants des classes de 9^e modulaire, 9^e pratique et classes IPDM qui doivent, pour la plupart, trouver un poste d'apprentissage (démarche proactive par l'ALJ)
- des jeunes qui ne sont plus sous obligation scolaire et qui ont quitté le système scolaire luxembourgeois sans avoir obtenu de diplôme (démarche proactive par l'ALJ)
- tout jeune qui ne ressort pas de ces 2 catégories, mais qui demande par sa propre initiative conseil et accompagnement lors de l'établissement et de la réalisation de son projet de vie.

En 2016 l'ALJ disposait de 10 bureaux régionaux avec 15,75 postes d'éducateurs gradués, plus de 40 enseignants déchargés (160h de cours/semaine en tout) dans les lycées avec régime préparatoire, d'une chargée de direction responsable de la gestion et de la coordination de toutes ces interventions et d'une personne qui s'occupe des tâches administratives.

L'accompagnement des transitions vers l'insertion

Les transitions

On peut définir la transition comme le passage progressif entre deux situations qui fait émerger de la part des jeunes une plus grande demande d'information et d'orientation, ainsi que le besoin de soutien individuel, surtout s'il s'agit de jeunes que l'on qualifie de jeunes à risque de décrochage.

Le but est de rendre compétents les jeunes et de les orienter vers une qualification. Autrement dit, il s'agit de favoriser les apprentissages qui permettent la prise de décision, l'information sur les opportunités, la gestion des phases de transition et la connaissance de soi.

En effet, il faut constater que la transition ne se fait pas toujours de façon linéaire et qu'elle peut prendre différentes formes, plus ou moins complexes à gérer.

On peut distinguer différentes transitions :

- de la scolarité vers la vie active, l'emploi ou une mesure d'insertion
- de la scolarité à l'apprentissage professionnel ou
- du décrochage vers le retour en formation plein temps
- d'une mesure d'insertion vers une formation ou vers un emploi
- de l'emploi comme non-qualifié à une formation qualifiante
- ...

L'insertion

Il importe aussi de définir la fin de la phase de transition, donc le moment de l'insertion. En début de l'insertion le jeune mettra un certain temps à s'orienter, trouver ses repères et s'intégrer dans son nouveau milieu. Pendant cette phase, dont la durée dépend du jeune, mais aussi du dispositif et de l'approche de la nouvelle structure d'accueil, que ce soit le lycée, l'entreprise formatrice, un autre service ou une administration ou tout autre dispositif, le jeune qui se sent insécurisé va revenir vers le collaborateur ALJ en cas de doute ou de problèmes par rapport à sa situation actuelle, et ceci aussi longtemps que la nouvelle structure ne lui permet pas d'y adhérer complètement.

Le collaborateur ALJ est pour lui un facteur constant dans cette phase d'insécurité.

L'accompagnement individuel

L'ALJ est le service qui constitue le maillon entre les prestations fournies en amont et l'insertion en aval puisqu'elle soutient le jeune à franchir cette étape plus aisément, se retrouver dans la panoplie des offres existantes, prendre une décision adéquate et la mettre en œuvre.

L'ALJ dépasse l'approche de la seule information en offrant un accompagnement individuel, en tenant compte de la situation de vie des jeunes en phase de transition et ceci jusqu'à l'insertion. La condition essentielle pour un accompagnement socio-pédagogique vers une intégration socio-professionnelle du jeune à moyen et long terme est une relation de confiance entre le jeune et le collaborateur ALJ qui prend en considération la situation spécifique individuelle au lieu d'adopter une mesure unique et commune pour tous les jeunes.

Pour ces jeunes, les collaborateurs de l'ALJ prennent le rôle de « tuteur de transition » ou encore de « personne-ressource » pour établir, développer et réaliser leur projet d'insertion socio-professionnelle. Dans la mesure du possible, les parents sont inclus dans ces démarches.

L'accompagnement, qui est toujours volontaire de la part du jeune, se traduit par des rendez-vous réguliers avec le jeune et, en cas de besoin, avec ses parents, au bureau individuel du collaborateur de l'ALJ, garantissant ainsi un environnement idéal pour créer et développer la relation de confiance indispensable pour un accompagnement individuel. Le collaborateur ALJ fait tout pour que le jeune se sente pris au sérieux, compris et soutenu dans sa motivation en vue de prendre sa vie en main et changer sa situation actuelle.

Dans l'idéal, le contact avec le bureau régional de l'ALJ est établi avant le début de la phase de transition, donc avant de quitter le lycée afin de ne pas abandonner le jeune quand il a besoin d'un accompagnement.

D'une manière générale, on peut distinguer entre deux groupes de jeunes :

- Jeunes sans projet de vie
- Jeunes avec projet de vie.

Ces jeunes ont soit été contactés par l'ALJ par démarche proactive, soit ont pris contact de leur propre initiative pour demander conseil et accompagnement.

Dans une première phase de l'accompagnement, il s'agit d'analyser le vécu scolaire, professionnel et la situation de vie de chaque jeune ainsi que ses motivations et sa demande.

Avant d'entamer le volet élaboration et réalisation d'un projet de vie, le collaborateur ALJ doit s'assurer que le jeune n'a pas d'autres soucis qui pourraient inhiber le travail sur son projet de vie, comme par exemple des problèmes de santé, financiers, de logement,...etc. ; le cas échéant, l'accompagnement commencera par la prise de conscience de ses problèmes par le jeune même et le travail sur la motivation et les moyens pour les résoudre. L'ALJ assure la mise en relation du jeune avec la personne ou le service compétent, reste personne-relais disponible pour le jeune pendant cette phase de transition et reprend l'accompagnement par après pour réaliser la prochaine étape vers l'insertion socio-professionnelle. En cas de besoin, l'ALJ peut également accompagner le jeune lors de la première

prise de contact avec un autre service ou organisme. Un réseau professionnel pertinent est donc un outil indispensable.

En fonction de la situation, la faisabilité du projet de vie existant est vérifiée ou un nouveau projet réaliste (avec des alternatives) adapté à sa personne et sa situation personnelle est mis sur pieds en accord avec le jeune et en impliquant si possible les parents/tuteurs.

L'ALJ ne fait pas les démarches à la place du jeune, mais travaille avec lui selon son rythme et ses compétences afin de lui permettre de faire les démarches lui-même. Etant donné que l'accompagnement est proposé sur demande du jeune, le suivi prendra aussi fin sur demande du jeune ou lorsqu'il aura retrouvé une situation stable et y aura trouvé ses repères.

Le jeune a à tout moment la possibilité de reprendre contact en cas de besoin.

Sur une période de 12 mois, cet accompagnement s'est traduit par une totalité de 6654 rendez-vous individuels répartis sur les 10 bureaux régionaux. A noter, que la durée d'une prise en charge peut varier d'un rendez-vous unique à un accompagnement plus ou moins régulier sur une période assez longue. En règle générale, un rendez-vous individuel prend une heure, s'y ajoute le temps nécessaire au travail administratif y relatif (recherche d'infos, travail en réseau, encodage base de données) et à la préparation du prochain RDV. Les appels téléphoniques sortants et entrants ainsi que les sms et courriels reçus ou envoyés ne sont nulle part quantifiés dans ce rapport.

L'accompagnement de la transition en collaboration avec les lycées

La décharge « ACILO »

Cet accompagnement se définit par un travail méthodique « avant-pendant-après » : établir un contact avant la transition, accompagner pendant la transition, garder le contact après la transition, en cas de besoin du jeune.

Dans les lycées avec régime préparatoire, des enseignants ont une décharge (ACILO) hebdomadaire pour préparer les élèves des classes IPDM, 9^e modulaires et 9^e pratiques à la transition vers la formation professionnelle (aider à faire son choix professionnel et trouver un poste d'apprentissage). Dans chaque lycée, un de ces enseignants s'occupe de la coordination de toutes ces activités, ainsi que de la collaboration avec le personnel des bureaux régionaux, qui comprennent notamment des

- activités d'information des élèves et parents
 - information, orientation et soutien des élèves sortants du régime préparatoire et des classes IPDM en vue de l'élaboration d'un projet de vie
 - réunions pour les parents dans le contexte de l'orientation et de la transition vers la formation professionnelle ou la vie active
- activités d'orientation
 - organisation des stages d'orientation de ces élèves (préparation, visite, évaluation)
- activités de transition

- préparation des élèves aux journées « OSNA » (Op der Sich no enger Ausbildungsplaz) organisation et participation active à ces journées ou des activités semblables
- transmission des données concernant l'avis d'orientation et la décision de promotion des élèves au coordinateur ALJ au lycée
- réunions entre les enseignants ALJ au lycée.

Les enseignants ALJ disposent d'un bureau commun au lycée où ils assurent une disponibilité pour les élèves. Le coordinateur participe à des réunions de concertation entre les coordinateurs ALJ des différents lycées pour échanger les bonnes pratiques, ainsi qu'avec le bureau régional ALJ pour organiser la collaboration, planifier les activités communes, notamment les journées « OSNA » et l'échange des données.

Certains lycées invitent un collaborateur du bureau régional à participer aux réunions de parents afin de leur permettre de nouer un premier contact avec l'Action locale pour jeunes. Le coordinateur est la personne-relais pour les collaborateurs des bureaux régionaux.

La plus grande partie du travail réalisé consiste en la préparation, les visites et l'évaluation des stages d'orientation. Ces stages permettent aux jeunes d'avoir un premier contact avec le monde du travail et se déroulent, si possible, dans un métier de leur choix qui est en concordance avec leur décision de promotion. En règle générale, les lycées organisent 2 stages d'une semaine par élève (9^e modulaire et 9^e pratique) ; cependant certains lycées proposent des stages supplémentaires. Pour les classes IPDM on peut distinguer entre plusieurs variantes ; stages de 1 à 3 semaines et stages en alternance (1 jour par semaine). Au cours de l'année scolaire 2015-2016, environ 1750 élèves ont pu faire près de 4300 stages d'orientation en entreprise. L'évaluation faite après-stage permet à l'élève de finaliser son projet professionnel. Il pourra joindre la fiche d'évaluation y relative à son dossier de candidature lors de la recherche d'un poste d'apprentissage.

Le second maillon important dans leur travail sont les entretiens avec les élèves et leurs parents lors des réunions des parents, ainsi que les maintes visites en entreprise organisées par leurs soins.

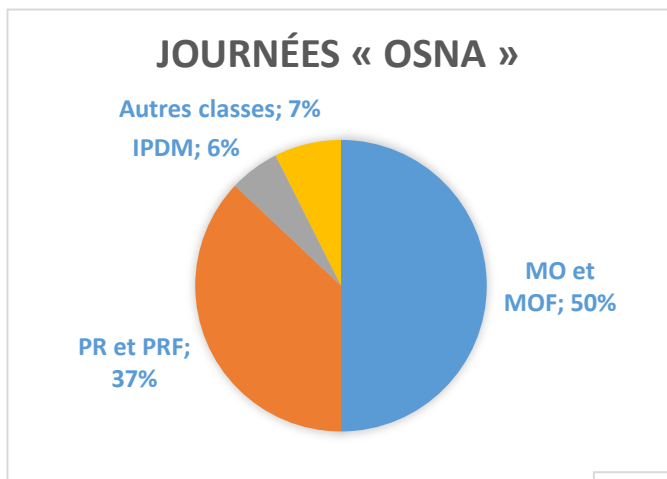
Les journées « OSNA »

Tout au long de l'année scolaire, les collaborateurs ALJ des bureaux régionaux ont été invités par différents lycées à régime préparatoire à proposer des journées « OSNA » (Op der Sich no enger Ausbildungsplaz). Le but principal de cette journée est la création d'une relation de confiance qui sera indispensable si un accompagnement individuel s'avère nécessaire à la fin de l'année scolaire, dans le cadre de la prévention au décrochage scolaire. La méthodologie est centrée de manière générale sur les techniques de recherche de postes d'apprentissage ou d'emploi. En partenariat avec les décharges ALJ du lycée, les collaborateurs ALJ vont proposer aux élèves un programme qui fait alterner théorie et pratique, incitant les jeunes à devenir actifs dans leur recherche professionnelle. Le déroulement concret est généralement adapté aux conditions spécifiques du lycée et des classes en question.

Cette journée « OSNA » peut être précédée par une visite au lycée et un tour des classes en question afin d'y présenter le service avec ses moyens de soutien pour les élèves en dehors du lycée. Cette première visite sert à entamer une relation de confiance entre collaborateurs ALJ et élèves (sortants).

S'en suivent lesdites journées « OSNA » et, selon la demande du lycée, des séances d'entretiens individuels d'orientation professionnelle pendant lesquelles les collaborateurs de l'ALJ remplissent le rôle d'expert externe.

A la fin de l'année scolaire, un dernier passage au lycée peut se faire dans le but de rappeler aux élèves sortants que l'Action locale pour jeunes pourra les soutenir, une fois l'année scolaire révolue.

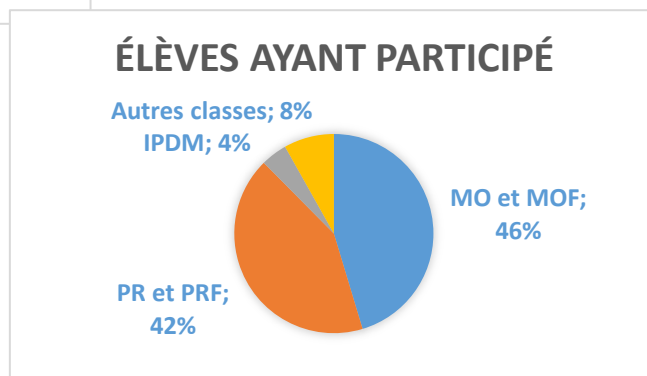


Pendant l'année scolaire 2015/2016, les collaborateurs ALJ ont réalisé 108 journées « OSNA ». 54 journées « OSNA » ont été organisées en 9MO, 40 en 9PR, 6 en classes IPDM et 8 dans d'autres classes.

Au total, 1546 élèves ont participé aux

journées « OSNA » en 2015/2016 dont 701 des 9MO, 653 des 9PR, 66 des IPDM et 126 d'autres classes.

Le nombre assez restreint d'élèves des classes IPDM s'explique par le fait que certains lycées ne voient pas l'utilité d'une telle offre, disant que la plupart des élèves a déjà assisté à une telle journée en classe de 9MO ou 9PR. Les « autres classes » sont du genre : 9PO, 9POF, 9STP et 9STL. Ces journées sont proposées au cours du 3^e trimestre pour les élèves qui ont reçu un avis d'orientation provisoire vers la formation professionnelle concomitante.



Lors des simulations d'entretiens, 1109 élèves ont profité de la possibilité de s'y entraîner. Dans certains lycées les entretiens d'embauche sont simulés par des responsables du département ressources humaines d'entreprises.

Les lycées ayant des interventions et/ou des journées « OSNA » ont été les suivants : ALR, LN, LTMA, LCDM, LTC, LAM, LJB, LTB, LTE, EPMC, LNB, LBV, NOSL, LAML.

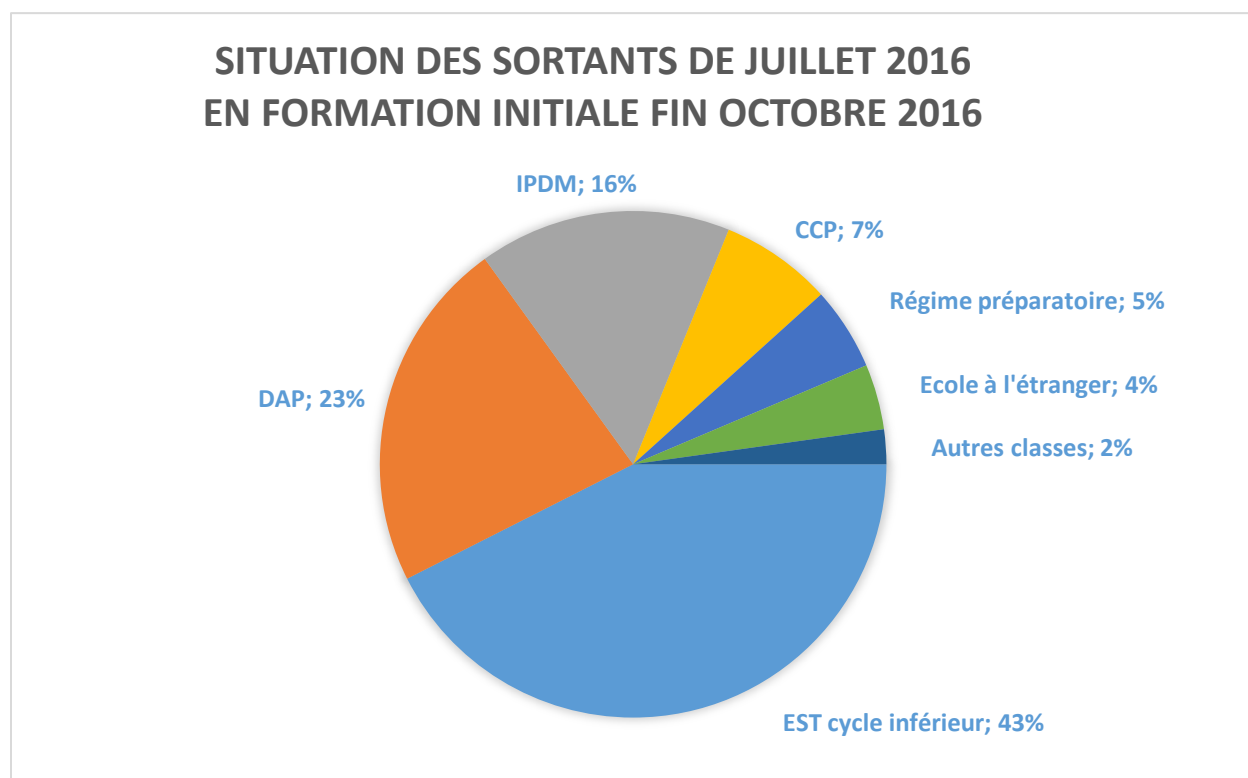
Le LTETT, le MLG et l'EPSA d'Ettelbruck n'ont pas bénéficié de l'offre proposée puisque ces lycées ont mis sur pieds leurs propres projets. Cependant, ces trois lycées ont réalisé, dans le cadre de leur projet, des visites avec ses élèves futurs sortants des locaux de l'ALJ, et les collaborateurs ALJ se sont rendus dans les lycées pour des interventions ponctuelles avec les élèves.

Le suivi des sortants

Après les conseils de classe du troisième trimestre, les coordinateurs ALJ informent, en temps réel, les différents bureaux régionaux de l'ALJ sur le projet scolaire/professionnel de tous les élèves inscrits dans une 9MO, 9PR et IPDM. Pour le bureau régional, il importe de pouvoir contacter par démarche proactive les jeunes identifiés être à risque de décrochage, donc ceux sans solution définitive ; ceci devra se faire au plus vite et en tout cas avant les départs en vacances des jeunes. Ceci concerne environ la moitié des 1876 sortants qui nous ont été communiqués.

Les collaborateurs de l'ALJ assurent le suivi de ces élèves et vérifient si tous les sortants communiqués suivent bien le chemin prévu par le lycée. Parmi ces sortants beaucoup se retrouvent dans une situation de recherche d'un poste d'apprentissage, d'un lycée, d'un emploi ou d'une autre solution. Les collaborateurs proposent aux jeunes un accompagnement individuel adapté à leurs besoins.

À la rentrée scolaire 2016-2017, 84%, soit 1582 des sortants, se sont retrouvés en formation initiale et fréquentent une classe à plein temps ou bien une classe d'apprentissage DAP concomitant ou CCP. Les autres 16%, soit 294 des sortants, continuent pour la plupart, à être accompagnés par l'ALJ. Un nombre très restreint a par exemple rejoint le marché du travail, intégré une mesure d'insertion ou déménagé à l'étranger.

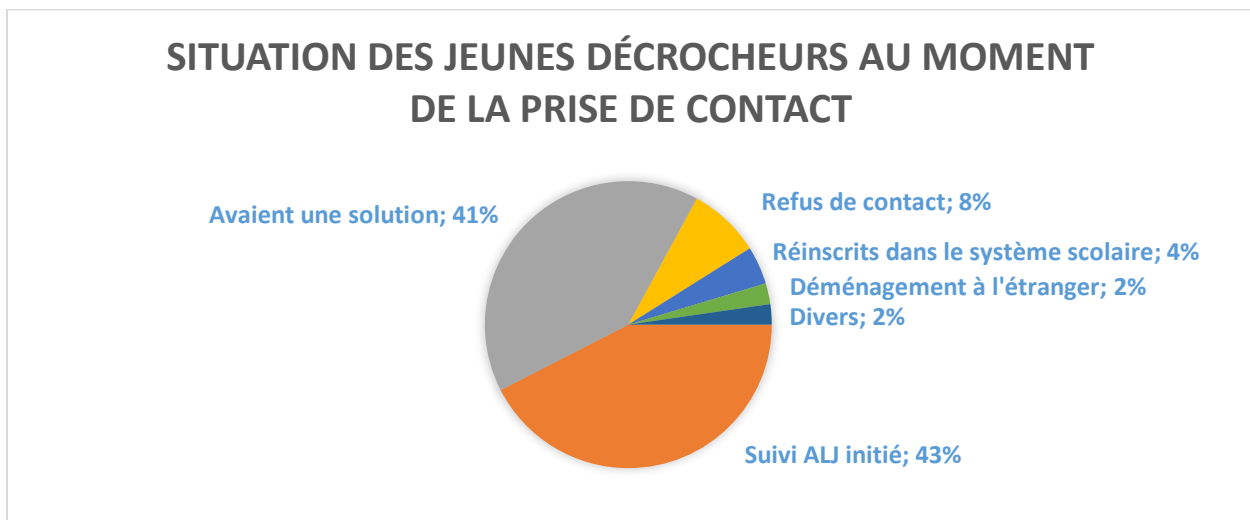


L'accompagnement de la transition après le décrochage scolaire

Est défini ici comme décrocheur, tout jeune (entre 16 et 25 ans) ayant quitté le système scolaire luxembourgeois sans avoir obtenu de diplôme final. Durant l'année scolaire 2015-2016 l'ALJ a pris contact avec 1658 jeunes selon une procédure commune définie. Une lettre, signée par Monsieur le Ministre, est envoyée à l'attention des jeunes adultes ou des parents des jeunes mineurs, qui ne sont pas encore en suivi ALJ avec la demande de prendre contact avec le bureau régional. De même les parents sont informés sur l'offre d'accompagnement de l'ALJ pour les jeunes sans solution afin de les aider à définir et mettre en œuvre un nouveau projet de vie.

Si les parents ou le jeune ne prennent pas contact, les collaborateurs essaient au plus vite de les joindre par téléphone, messages sur répondeur, sms ou courriel.

Lors de la prise de contact avec l'ALJ leur situation était la suivante :



Comme l'accompagnement de l'ALJ est basé sur la libre adhésion du jeune, il arrive que des jeunes refusent le contact dans une première phase pour revenir vers l'ALJ plus tard. Regroupé dans la rubrique « avaient une solution » on retrouve par exemple des jeunes inscrits en formation à l'étranger, formation internationale au Luxembourg, dans d'autres mesures d'insertion ou qui avaient intégré le marché de l'emploi. Les jeunes regroupés sous la rubrique « Divers » sont par exemple ceux en congé de maladie prolongé ou en situation de grossesse.

Pour 43%, soit 704 décrocheurs, la procédure de suivi ALJ a été lancée après la prise de contact. Il importe de remarquer que 417 de ces jeunes ont exprimé leur volonté à retourner à l'école.

Parmi les décrocheurs beaucoup n'ont pas besoin d'un accompagnement individuel au moment de la prise de contact, puisqu'ils ont préparé leur départ du lycée, mais pourront revenir quand-même vers l'ALJ par après à tout moment en cas de besoin.

Une analyse statistique sur le décrochage du système scolaire luxembourgeois est publiée annuellement par le MENJE ; cette analyse se base sur les informations recueillies par les collaborateurs ALJ.

Les stages découverte ALJ

Les stages ALJ sont un outil de travail pour développer et confirmer un projet professionnel d'un décrocheur. Après que le jeune ait défini ensemble avec le collaborateur un projet professionnel réaliste, le stage de découverte est préparé et la recherche d'un poste de stage entamée. En cas d'accord avec une entreprise, une convention de stage doit être signée entre le jeune, un lycée, le patron, le collaborateur ALJ, et en cas d'un jeune mineur, ses parents.

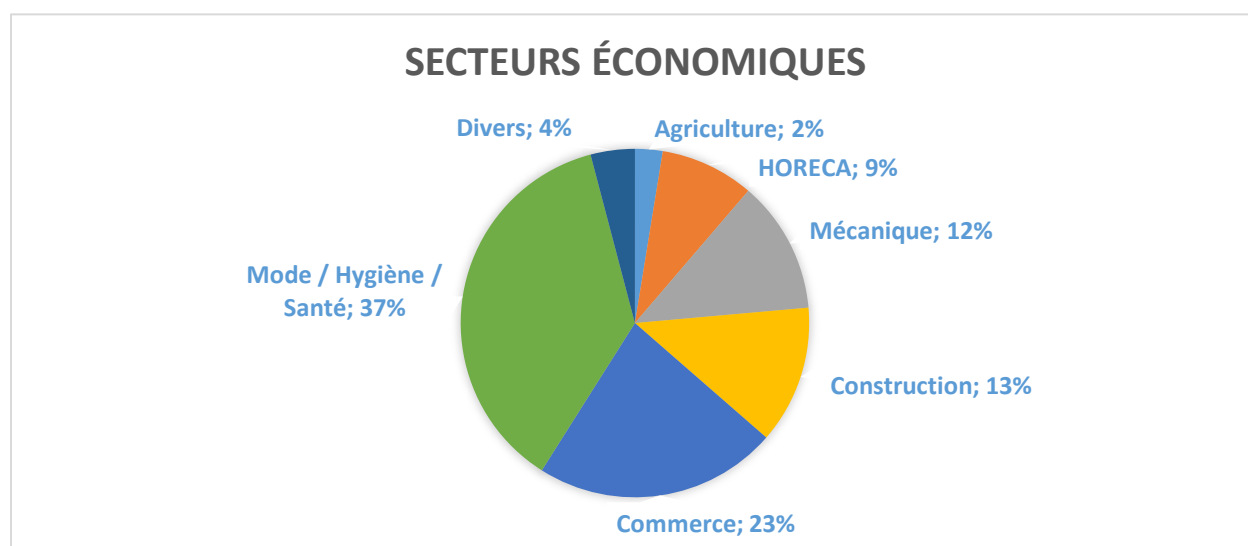
Pendant le stage, le jeune est suivi par le collaborateur ALJ qui est à tout moment joignable par toutes les parties. Au moins une visite par stage est prévue, lors de laquelle une fiche d'évaluation est remplie par le patron. Cette fiche sert à garantir un suivi socio-professionnel qualitatif et permet au jeune de soutenir ses candidatures futures si l'évaluation patronale du stage était positive.

Les premiers stages pour décrocheurs scolaires ont été organisés pendant l'année scolaire 2010/2011 avec un total de 64 stages et sont, depuis lors, en constante augmentation pour atteindre les 195 de l'année 2015/2016. Ces stages ont concerné 138 jeunes et 157 entreprises et équivalent à 2304 jours. En règle générale, la durée de ce stage est de 2 semaines, avec un prolongement possible de 2 semaines supplémentaires.

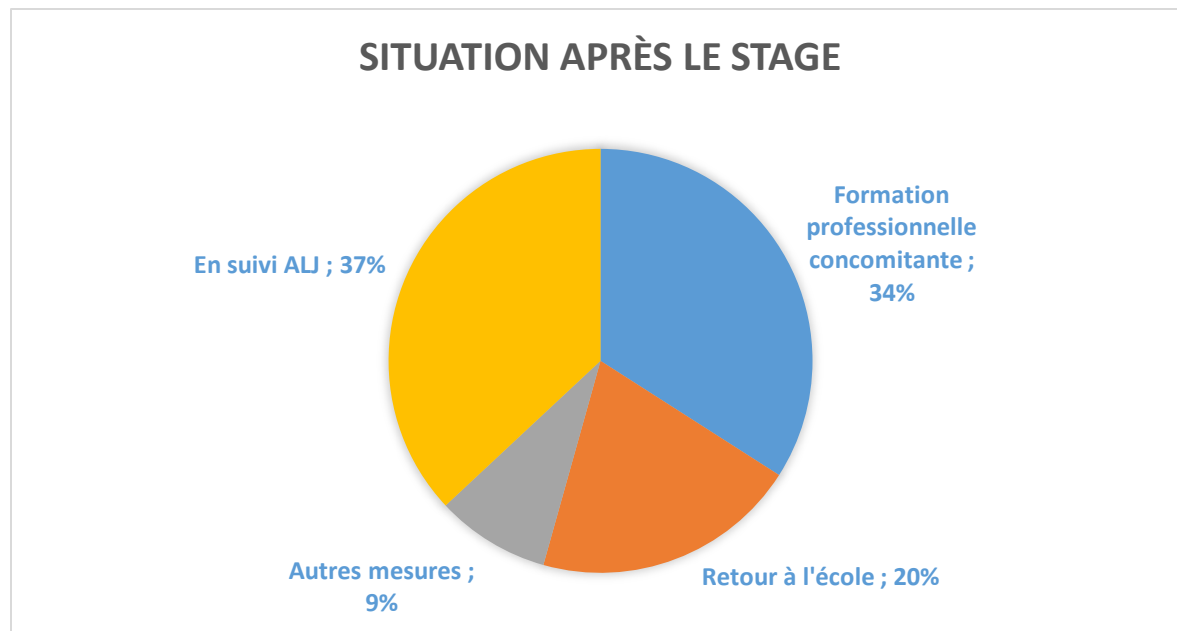
À noter que la grande majorité de ces stages (121) se déroulent entre mars et juin ce qui équivaut à 62%. Le nombre élevé de stages durant les mois de printemps s'explique par la structure de l'année scolaire. Comme beaucoup de jeunes envisagent d'entamer une formation professionnelle, souvent organisée sous régime concomitant, cette période s'avère extrêmement opportune pour confirmer le projet professionnel et trouver un patron formateur pour la nouvelle année scolaire.

En dehors des heures de préparation et de suivi après les stages, il faudra compter en moyenne entre 5 et 6 heures de travail par stage (convention, visite, évaluation, mail, sms, téléphone, informations aux employeurs ...).

Dans le graphique suivant, on voit les différents secteurs économiques dans lequel les stages ont été réalisés.



Ce deuxième graphique montre la situation des jeunes après leur stage ALJ au 31 octobre 2016 : plus de la moitié retourne en formation - 34% entament un apprentissage (DAP, CCP) et 20% retournent en formation plein temps -, environ un tiers des jeunes reste en accompagnement ALJ et 9% sont inscrits dans d'autres mesures.



Les autres activités et le travail en réseau

En 2016 le personnel a participé à des réunions internes bimensuelles, des formations continues organisées en partie spécifiquement pour les besoins de l'ALJ et des groupes de travail internes qui assurent la qualité du travail presté.

Dans le cadre du travail en réseau l'ALJ a participé entre autres aux événements et réunions suivants:

- Jobdag,
- Léierplazendag,
- Urban Job Market,
- Foire Jobs Vacances
- Deine Zukunft jetzt, Losheim am See
- Praxis-und Kontakttag, Uni Luxembourg
- Journées ALJ-SNJ
- Présentation de l'ALJ auprès d'Actiris, Bruxelles
- Conférence "Jugendbericht", Uni Luxembourg
- Luxskills, CNFPC à Esch-sur-Alzette
- Soirées et Journées de l'entreprise dans divers lycées
- Réunions d'information des parents dans différents lycées
- Level-up du SNJ
- Erasmus+ Projet Zoom to Choose
- Réunions d'information de l'armée

- Réunions avec les acteurs du domaine social dans les différentes régions du pays
- Comité de pilotage de la Maison de l'orientation, et dans ce contexte participation à l'élaboration du cadre de référence sur l'orientation
- Participation aux réunions du projet Jobelo de l'Adem
- Participation au Workshop Transcare de l'Université du Luxembourg
- Présentation de l'ALJ aux étudiants du 3^e semestre Bachelor en Sciences Sociales et Educatives
-